

La première rencontre avec un futur étudiant sourd ou malentendant

Lors d'une première rencontre, il convient d'évaluer le profil de l'étudiant sourd ou malentendant (ESM) et d'évaluer ses besoins en matière d'accommodements. Afin de l'aider à se préparer pour cette nouvelle étape, vous pouvez lui envoyer la brochure *Faire ses études au collégial, c'est possible!*¹ où sont énumérés les différents services disponibles aux étudiants du postsecondaire. Pour communiquer avec lui, vous pouvez bien évidemment procéder par courriel mais également par téléphone s'il est inscrit au Service Relais Vidéo². N'oubliez pas de demander à l'ESM s'il a besoin des services d'un interprète pour cette rencontre et de l'informer que d'apporter une évaluation en audiologie avant la première rencontre sera utile.

Voici quelques exemples de questions que vous pourriez lui poser :

À propos de son profil

- Comment t'identifies-tu? Sourd ou malentendant?
- Est-ce que tu utilises un implant ou des prothèses auditives?
- Est-ce que tu utilises tes restes auditifs avec certains professeurs qui ont une voix que tu perçois mieux?
- Étais-tu exempté des cours d'anglais au secondaire?

En ce qui concerne ses besoins en interprétation

- Est-ce que tu regardes l'interprète de manière continue (100%) ou de manière ponctuelle?
- Est-ce que l'interprète est utile pour toi pour interpréter les questions ou commentaires des autres étudiants de la classe?
- Souhaites-tu avoir des interprètes dans tous tes cours incluant l'éducation physique?
- Comment désires-tu que l'interprète rende le message oral plus facile à comprendre (interprétation en mode oral) :
 - Gestes naturels seulement
 - Dessiner les lettres des premiers mots inhabituels
 - Dessiner les chiffres dans les airs ou dans la paume
 - Utiliser des marques de phrase négative, de comparaison, d'interrogation, etc.
 - Utiliser les lettres ou les chiffres de la langue des signes québécoise (LSQ)
 - Utiliser le soutien des signes de la LSQ

¹ Disponible en format papier dans le cartable du CSA et sur le site du CCSI en format électronique : <https://www.interpretationccsi.quebec/informations/documentation/>

² Pour plus d'informations sur ce service, veuillez consulter leur site : <https://srvcanadavrs.ca/fr/>.

Autres accommodements nécessaires

De nombreux accommodements peuvent être offerts aux étudiants vivant des situations de handicap en raison d'une surdité (avec ou sans comorbidité). Vous pouvez vérifier avec eux s'ils les connaissent ou en ont déjà bénéficié. Vous trouverez plus d'informations sur les accommodements dans les documents suivants : « *Rencontrer un étudiant ayant une surdité : que faut-il savoir?* » et « *Faire ses études au collégial, c'est possible!* »³. Le dernier document étant destiné aux étudiants sourds ou malentendants, n'hésitez pas à leur en laisser une copie lors de cette première rencontre si vous ne l'avez pas fait avant.

Quelques exemples d'accommodements disponibles :

- Services d'interprétation
- La prise de notes
- L'accès à des cours en groupe réservé
- Du temps supplémentaire lors des examens
- Tutorat en français
- Etc.

Évidemment, le fait d'avoir le rapport de l'audiologiste pourra permettre de compléter l'analyse du besoin.

Pour toutes autres questions, n'hésitez pas à contacter le Centre collégial de soutien à l'intégration de l'Ouest (CCSI).

³ Tous les documents sont disponibles dans le cartable des conseillers en services adaptés et en ligne sur le site du CCSI Division interprétation : <https://www.interpretationccsi.quebec/> dans la section Informations sous l'onglet Documentation.